



Dans nos Podcast et Compte Rendu de réunions, la **CFE-CGC** avait clairement affiché sa perception favorable du projet d'accord et les scénarios possibles tels que nous les imaginions.

En effet, dans notre dernière communication du 06/08/2026, nous n'avons envisagé que deux scénarios :

- Signature de l'accord à la majorité
- « OU »
- DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur prévue dans l'accord d'entreprise du 1er février 2025)

Si le recours au référendum tel que prévu par la loi 2016-1088 du 8 Août 2016 était une possibilité offerte, la **CFE-CGC** n'a jamais affiché sa volonté d'y recourir.

Ce référendum ne nous semble pas opportun, ayant pour seule conséquence, un retard supplémentaire dans la mise en place d'un OTT sur Toulon.

C'est pourquoi, afin d'éviter cette incertitude pesante, la **CFE-CGC** ne s'est pas associée à cette initiative.

La **CFE-CGC** s'interroge sur cette stratégie.



Compte-rendu
en ligne

Document
non disponible
en ligne

Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

Catherine FRANCOIS
Christophe COMBE
Didier CHAINTREUIL

Yvain VISCONTI
Daniel LEGRAND
David GAUTHIER

J'adhère

